

Bioéthique

Vers le droit du plus fort ?



Alors que le projet de révision des lois bioéthiques a été adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale, dans la torpeur de l'été, il est encore temps de réfléchir et d'agir !

Le projet de loi bioéthique a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en octobre 2019. En février 2020, le Sénat a voté une version modifiée. L'Assemblée nationale, en seconde lecture, a réétudié le projet de loi - modifié en commission - pendant 5 jours, fin juillet 2020. Dans la nuit du 31 juillet au 1er août, les députés l'ont adopté par 60 voix pour, 37 contre et 4 abstentions.

Le Sénat devra encore se prononcer et la loi sera définitivement adoptée ensuite par les députés.

En commission, certains députés ont cherché à introduire de nouvelles dispositions. Deux exemples :
➤ la ROPA (Réception d'ovocyte par le partenaire)

Dans un couple de femmes, l'une donne un ovocyte à l'autre qui, après une fécondation in vitro (FIV) avec don de sperme, portera l'enfant. Une ouverture vers la gestation pour autrui ?

➤ L'extension du diagnostic préimplantatoire (DPI) au dépistage préimplantatoire des aneuploïdies (DPI-A)

Le DPI est actuellement réservé aux couples ayant un enfant porteur de maladie grave (mucoviscidose, myopathie, chorée de Huntington...) ou porteur des gènes de cette maladie.

Le DPI-A (une cellule aneuploïde présente un nombre anormal de chromosomes) permettrait de dépister une anomalie telle la trisomie, avant l'implantation de l'embryon. Dès lors, on irait vers une « suppres-

sion » de tout enfant trisomique et vers l'eugénisme.

Ces deux mesures ont été rejetées. Jusqu'à quand ?

D'ores et déjà, certaines mesures seront adoptées dont la procréation médicalement assistée (PMA) pour les couples de femmes et les femmes seules. La filiation au sein d'un couple de femmes sera établie par reconnaissance anticipée de l'enfant auprès d'un notaire.

Le bien et le juste, les jeux de pouvoir et d'intérêt

Le premier ministre a enjoint aux députés de préserver « l'équilibre issu du vote en première lecture », mais s'agit-il, en bioéthique, de trouver un compromis entre les pour et les contre ?

« Le bien et le juste ne doivent pas dépendre fondamentalement des jeux de pouvoir et d'intérêt de ceux qui les revendiquent ou les défendent. »¹ Bruno Saintôt

« Les députés [...] ont mission d'établir le droit à partir du respect de la dignité humaine et des valeurs éthiques qui en découlent dont la protection du plus faible. »² Mgr d'Ornellas.

➤ Faut-il délibérément faire naître des enfants sans père et l'inscrire dans la loi ?

➤ La survalorisation du projet parental n'instaure-t-elle pas le droit du plus fort au dépens du plus faible, l'enfant ?

➤ Augmenter le nombre de PMA ne va-t-il pas conduire à l'achat de gamètes et donc à la marchandisa-

tion du corps humain ?

➤ N'est-il pas temps de redonner à l'humain toute sa place, dans le respect de son environnement, en lui subordonnant l'utilisation des techniques ?

« Notre planète, si malmenée, nous impose d'urgence un virage écologique. L'usage excessif de techniques sur l'être humain ne nous obligera-t-il pas à prendre un virage, celui de l'écologie humaine ? Tout est lié dans le respect du vivant, qu'il appartienne à la nature ou qu'il soit humain. »² Mgr d'Ornellas

En conclusion, reprenons les mots de Mgr Centène : « Quelle civilisation voulons-nous ? Notre foi et notre raison éclairée par l'Esprit-Saint nous poussent à lutter pour défendre les plus pauvres, les plus faibles et les plus fragiles, à nous mobiliser pour défendre l'incroyable dignité que nous confère notre condition de personne créée à l'image de Dieu. Notre devoir est de témoigner de cette dignité. Nous sommes tous invités à le faire, chacun avec les moyens de dialogue et d'interpellation qui sont les siens. »³ ■

Le groupe bioéthique diocésain

Comment agir ?

➤ Organiser dans sa paroisse une soirée de réflexion sur la bioéthique avec le soutien de la pastorale de la santé.

Contact : pastoralesante@diocese-vannes.fr - 06 81 47 23 99

➤ Diffuser les textes de réflexion de Monseigneur d'Ornellas et de la Conférence des évêques de France. À télécharger sur le site internet du diocèse : vannes.catholique.fr

1. Bruno Saintôt, *La Croix*, 27 juillet 2020.

2. Mgr d'Ornellas, Est-ce le sens de l'histoire, *La Croix*, 1^{er} août 2020.

3. Mgr Centène, *Chrétiens en Morbihan*, septembre 2019.